

Décision du Président
**Fixation des tarifs pour la consommation de fluides (électricité) en
complément des droits de place de Saint Maurice**

2026 - D - n° 16

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2025-192 en date du 14 octobre 2025 et notamment l'alinéa 25^e de son article 1, autorisant le Président à fixer les tarifs des activités du territoire Paris Est Marne & Bois qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU la délibération du conseil de territoire N° DC2025-105 en date du 6 mai 2025 approuvant les tarifs des droits de place,

CONSIDERANT qu'il convient pour le marché de saint Maurice de répercuter les dépenses d'énergie aux commerçants en appliquant un prix correspondant aux consommations relevées sur les compteurs individuels des stands, sachant qu'une régularisation en fin d'année pourra être appliquée en plus ou en moins en fonction du coût de l'énergie.

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

D'approuver le nouveau tarif de l'électricité pour le marché Emile Bertrand de Saint Maurice, tel que détaillé ci-après :

PLACES	TARIF € HT
Abonnés (au KWh relevé au compteur)	0.28
Non abonnés (la séance)	0.28

ARTICLE 2 :

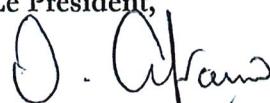
La présente décision prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2026.

ARTICLE 3 :

De charger le Président et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 28 JAN. 2026

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

28 JAN. 2026



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260128-D2026-16-AR
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026